



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-083

Désignation  
pour exercer les missions de contrôle  
sur les établissements et services sociaux et médico-  
sociaux et lieux de vie et d'accueil  
du département d'Ille-et-Vilaine

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

**ARRÊTE**

**Loïs JEANNE**, chargé de suivi des établissements et services pour les personnes handicapées au sein du service offre, accompagnement et ressources des établissements et services de la direction autonomie du pôle solidarité humaine, a compétence pour exercer toutes missions de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma compétence.

Fait à Rennes, le **14 DEC. 2023**

Le Président,

Jean-Luc CHENUT